



Août-septembre 2008

L'accompagnement éducatif dans les écoles élémentaires : une mise en place à la hussarde

L'accompagnement éducatif fait son entrée dans les écoles élémentaires situées en Réseau Ambition Réussite ainsi que dans les écoles volontaires situées en zone « ordinaire ». Il concernera chaque jour durant deux heures les élèves volontaires du CP au CM2 et prendra la forme d'aide au travail scolaire, d'activités artistiques et culturelles ou d'activités sportives. L'encadrement sera assuré par des enseignants volontaires, des assistants d'éducation (cela entrera désormais dans le cadre de leurs

missions), des intervenants extérieurs... mais aussi des non-enseignants, des étudiants, des parents, des bénévoles, etc. Bref, un peu tout le monde !

Comme bien souvent, ce dispositif n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable et de ce fait, plusieurs questions ont été complètement éludées. Le directeur se retrouve cheville ouvrière du dispositif et endosse des responsabilités nouvelles. Les maires vont se retrouver très sollicités (utilisation de leurs locaux, du matériel et des équipements de l'école, conséquences sur l'organisation du ménage, responsabilité ...). Enfin le plus grand flou règne autour des modalités d'inscription des élèves, les procédures de recherche d'associations agréées ou encore le cahier des charges d'un « responsable de site ».

Le SE-UNSA est favorable à un accompagnement éducatif dont l'objectif est bien de susciter, d'entretenir, de redonner l'envie d'apprendre. Il ne doit pas être confondu avec le soutien scolaire et l'aide aux élèves en difficulté qui sont des missions de l'école et qui doivent s'effectuer dans le temps scolaire.

Encore une fois c'est à la hussarde que tout cela se met en place, au mépris de la réalité du terrain, des besoins des personnels et de la charge de travail qui va retomber de fait sur le directeur et l'équipe enseignante.

Pascaline Perrot

Novembre 2008

Accompagnement éducatif : Un peu de sérieux !

Ce dispositif a fait son entrée dans les écoles élémentaires en RAR ainsi que dans les écoles volontaires ordinaires. Le « débrouillez-vous » que le SE-UNSA avait fortement critiqué au moment de la parution de la circulaire ministérielle se double maintenant d'un « Faites des projets extraordinaires mais surtout que cela ne coûte rien ». On rêve ! Le SE-UNSA interpelle le Ministère pour que la généralisation annoncée pour la rentrée 2009 ne suive pas ce chemin : il est encore temps de mettre en conformité les propos et les actes sur le terrain !

SVD

Janvier 2009

Généralisation à hauts risques

Ce dispositif n'a pas fait l'objet d'une concertation avec les syndicats enseignants : de ce fait, plusieurs questions ont été complètement éludées et se reposent avec plus d'acuité maintenant que les choses ont vraiment démarré. Par ailleurs, contrairement à ce que le SE-UNSA avait demandé, aucune aide, aucun document d'accompagnement, aucune prise en compte dans les plans de formation, aucune indication sur le modus operandi des partenariats à nouer n'ont vu le jour.

Pour le SE-UNSA, l'accompagnement éducatif doit être un projet local partagé du diagnostic aux objectifs et à la mise en œuvre et à l'évaluation. L'accompagnement éducatif est un dispositif qui devrait être emblématique d'une politique éducative partenariale entre école, familles, associations et collectivités territoriales.

C'est à la hussarde que tout s'est mis en place, au mépris de la réalité du terrain, des besoins des personnels. Il est l'heure de tirer une leçon sérieuse et de se projeter vers l'avenir :

rappelons qu'à la rentrée 2009, c'est l'ensemble des écoles élémentaires qui sera concerné. Il y a donc nécessité à dresser un bilan par département et au plan national.

SVD

Accompagnement éducatif : amertume sur le terrain

Depuis la rentrée 2008, l'accompagnement éducatif est étendu à tous les collèges ainsi qu'à toutes les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire, en particulier celles des réseaux "ambition réussite". Premier bilan : c'est loin de susciter l'engouement et on comprend pourquoi. Les remontées de terrain sont concordantes : peu de pilotage départemental, accompagnement institutionnel réduit à portion congrue, visibilité inexistante sur les crédits affectés, ordres et contre-ordres de la hiérarchie sur la nature des projets ... Comment, dans ce cadre, attendre un miracle pour 2009 alors que la totalité des écoles devrait être concernée ? De nombreux directeurs d'école témoignent de la surcharge de travail que ce dispositif leur a demandé en préparation, en démarchage auprès des intervenants, en négociations avec la mairie, en organisation spatiale et temporelle des locaux (chevauchement avec l'aide personnalisée ...) : quelle indemnisation en contrepartie ? Quelle décharge supplémentaire accordée ? Rien de tout cela ! Pourtant plusieurs collègues affirment qu'ils y ont vu une opportunité de monter des projets en partenariat, d'ouvrir l'école sur l'extérieur, d'offrir à leurs élèves (et parmi eux les moins favorisés) une offre éducative inédite. S'ils se sont jetés dans cette aventure motivés et enthousiastes, le couperet d'octobre-novembre a vite calmé les ardeurs. Ainsi dans l'Aveyron, pour un projet qui nécessitait le financement de 16h par semaine, un directeur en RAR s'est vu royalement offrir un financement de 16h ... pour le trimestre entier ! De qui se moque-t-on ?

SVD

Le SE-UNSA interpelle l'administration

Le SE-UNSA agit et vous invite à témoigner de la mise en œuvre de l'accompagnement éducatif dans vos écoles via l'enquête nationale « Accompagnement éducatif »*. Elle permettra de pointer, concrètement, les difficultés et lister les demandes des collègues pour améliorer ce dispositif. Ces remontées nous serviront de support dans les instances départementales, auprès des IA pour exiger de nouvelles dispositions et obtenir des clarifications notamment sur les financements prévus pour la rentrée prochaine. Il est inacceptable que des équipes s'engagent sans avoir la moindre visibilité sur ce qui sera réellement possible à mettre en place.

Au plan national, nous allons solliciter une audience au Ministère pour établir un état des lieux précis, obtenir des garanties sur la procédure et l'accompagnement institutionnel et demander des aménagements en vue de la généralisation.

Le Ministère a imposé ce dispositif : il doit en assurer le suivi et proposer des améliorations le cas échéant : il en va de la crédibilité de l'institution.

SVD

